Vol. XX. Saint-Boniface, Manitoba, 15 Juillet 1891 No. 40.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES :

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication.

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

VARIÉTÉS

DÉCOUVERTE

Couché sur les genoux de Petite-Maman
Qui le dépouille de ses langes,
Monsieur Bébé—cinq mois—alternativement
Tète son pouce et rit aux anges ;

Et devant le feu clair, le pauvre chérubin,
Dieu le garde d'un méchant rhume !—
La nourrice s'occupe à préparer le bain,
Dont l'eau tiède à peine, fume.

La mère, avec amour, dévêt son cher trésor.
—" Oh ! monsieur, jamais il ne grogne ! "
Le baise, lui sourit, et le rebaise encor,
Sans interrompre sa besogne.

C'est qu'il est si gentil, le gai lutin, bougeant
Ses petons que rosit la flamme !
Et si vif, et déjà très, très intelligent....
—C'est vous qui le dites, Madame,—

Un vrai petit Jésus ! tout nu, Dieu qu'il est beau !
De le voir, sa mère se grise....
Tout à coup au moment de le plonger dans l'eau,
Elle pousse un cri de surprise.

—"Jacques, Jacques ! viens donc !.. grand'père !... [grand'maman !
Arrivez, mais arrivez vite !...."
Le papa qui s'était plongé dans un roman,
A cet appel se précipite.

Derrière lui, les deux chers vieux, pressant le pas,
Malgré la goutte et malgré l'âge,
S'effarent : "Qu'est-ce donc ?"—"Chut, chut, ne [parlez pas,
Approchez encor davantage !...."

Les voilà tous groupés près du petit enfant ;
Il doit se passer quelque chose !
Maman leur montre alors d'un geste triomphant
L'ourlet de la gencive rose

Et tous de témoigner leur grand étonnement,
Pressés autour de la baignoire,
En voyant dans les chairs pointer légèrement
Une blanche perle d'ivoire.

Le père,—un médecin très bien, très érudit,
Que la ville entière apprécie,
Déclare que "jamais, non, jamais on ne vit
Une dent aussi réussie ! "

Afin de mieux juger ce bijou si mignon,
Cette quenotte sans pareille,
Grand'mère sur son nez ayant mis son lorgnon,
Soutient que "c'est une merveille ! "

Et le vieux grand papa, que les ans ont voûté,
Ce qui du reste le dispense
De se pencher pour voir, déclare en *a parte*
Que c'est vraiment de l'impudence

"Que ce monstre d'enfant,"—et riant aux éclats
Il montre une dent, sa dernière....—
" A l'âge de cinq mois, pas plus, ne rougit pas
" D'être aussi riche que grand'père ! "

OFFENBACH ET LE PERROQUET

On a vendu à Paris, il y a déjà quelque temps, le mobilier, objets d'art, etc., provenant de la succession de M. et Mme Jacques Offenbach. Il y avait des tableaux peints par des amis, des bronzes choisis avec amour, des livres avec des dédicaces princières, de menus bibelots familiers, jusqu'à la cage vide d'un perroquet. Ce perroquet avait une légende que Santillane raconte en ces termes :

Un jour, Offenbach, descendu de la veille à la villa de son ami, Halévy, se sent de grand matin aux prises avec une nécessité impérieuse dont l'humaine nature est l'esclave ; il saute au bas du lit, passe précipitamment sa robe de chambre et court d'urgence à certain réduit, objet de sa légitime convoitise. Mais à peine a-t-il fait jouer le loquet qu'il entend une voix perçante s'écrier :

—Il y a quelqu'un !

Le compositeur, un peu désappointé, regagne discrétement son logis en se contenant de son mieux. Un temps raisonnable écoulé, il revient à la charge ; même manège, même réponse, nouvelle retraite. Cependant, les minutes lui paraissent des siècles. La situation, de plus en plus tendue, exige une prompte solution ; la victime s'achemine, palpitante vers la terre promise et pose en frémissant la main sur le bouton :

—Il y a quelqu'un ! crie une voix.

C'en est trop, l'infortuné pâlit, ferme les yeux et n'a que la force de s'appuyer, défaillant, contre la muraille. Halévy, qui survient, le trouve en cet état.

—Qu'avez-vous ? lui demanda-t-il.

—J'attends la fin de mon supplice... Tantale n'était pas plus à plaindre que moi.

—Pourquoi n'entrez-vous pas ?

—Pourquoi ?... Pourquoi ?.. Mais voilà une heure que j'essaye... et on ne me répond toujours : il y a quelqu'un !

Halévy part d'un éclat de rire :

—Qu'à cela ne tienne, entrez toujours... C'est là que couche mon perroquet ; voilà le mot de l'énigme.

—Diable de bête ! dit Offenbach en s'élançant à corps perdu ; encore cinq secondes et la patience m'échappait.

C'est ce perroquet terrible qui, plus tard, recueilli à la villa Orphée, à Etretat, y finit doucement ses jours.

MANETTON

I

Il est cinq heures ; le ciel, un peu gris au commencement de la journée, vient tout à coup de se plomber d'un noir d'encre ; un vent violent mugit par rafales, jetant l'effroi dans le petit bourg de Plouarnec, sis sur la côte bretonne, dont la population se trouve presque exclusivement composée de pêcheurs.

Les hommes sont partis le matin. La mer était calme ; ils ne sont pas rentrés encore, et la voilà, la traîtesse, qui se couvre de rides menaçantes, écumant et se cabrant en vagues houleuses, comme le coursier révolté sous l'étreinte du mors.

Le vent grandit, secouant les toitures des chétives cabanes ; la lame s'élève toute blanche en écume savonneuse, pour venir fouetter les galets du rivage. De toutes parts dévalent les femmes, les enfants, quelques anciens, et ils joignent les mains comme pour implorer les flots furieux.

La nuit arrive à grands pas ; la tempête augmente, et les hommes qui ne rentrent point ! Ce n'est peut-être qu'un grain, disent les femmes ; mais les vieillards branlent la tête, et bientôt, comme pour leur donner raison, le tonnerre gronde avec fracas, ébranlant les rochers d'alentour. De temps à autre, on entend un bruit sourd ; c'est un pan de falaise qui s'éboule sous l'étreinte courroucée de la vague ; puis les nuages crèvent et des déluges d'eau viennent donner à la mer des recrudescences de courroux.

Un cri partit de vingt poitrines à la fois, et soudain retentit dominant la tempête :

—Les voilà ! les voilà ! et des explosions de joies font place à la morne stupeur qui avait saisi les malheureux.

Les voilà ! et ils s'embrassent tous, dansant, envoyant des baisers aux barques qui avancent lentement, disparaissant dans les flocons d'écume.

Les voilà !

L'on oublie toute cette mer, à laquelle on montrait le poing. Comme elle est bonne et clémente de ne pas faire, pour cette fois, trop de veuves et d'orphelins !

Ils arrivent enfin ! Encore quelques brasses et ils atteindront la côte. Mais non, la vague les prend et les reprend : tantôt elle les pousse sur les galets, tantôt elle les rejette au large, en jouant parfois aux billes avec les esquifs.

Une accalmie se fait ; les flots semblent reprendre haleine un instant. Un effort, et voilà les pêcheurs sur la grève. Enfin, on s'étreint ; les femmes pleurent, les petits enfants se suspendent aux habits mouillés des papas ; puis, on se compte. N'en manque-t-il pas au moins ? Jean-Pierre, le grand Louis, Paul, Cadet, et l'on s'appelle les uns les autres, pour se reconnaître dans la nuit qui tombe.

—Jacques ! Jacques !

Et un cri désespéré s'élève au milieu de la joie générale.

—Jacques, vous l'avez donc abandonné !

Et une jeune fille se précipite affolée, interrogeant les pêcheurs consternés. Jacques ! c'est vrai, il manque le camarade. Pourtant, ils étaient là tous ensemble à quelques brasses à peine ; mais le brouillard, mais la pluie les avaient séparés sans doute.

—Perdu ! gémissait la jeune fille en se tordant les bras ; perdu ! Ah ! c'en en trop ! Va, je te maudis ! clamait-elle, en étendant son poing vers la mer. Tu m'as tout pris, dis, cruelle : mon père, mon fiancé ; prends-moi donc aussi. Tiens, je me donne à toi ?

Et la pauvre enfant se fût jetée dans les flots, si la main vigoureuse d'un pêcheur ne l'eût retenue à temps.

—Voyons, Manetton, du courage ; montre-toi la digne fille de ton vaillant père. Jacques est bon marin, son bateau est solide, l'obscurité seule l'empêche d'avancer. Eh bien ! nous allons l'éclairer, petite. Ohé ! les camarades, de la paille, du bois sec et allumons des feux.

L'ordre fut promptement exécuté et des lueurs rougeâtres vinrent bientôt ensanglanter la mer qui déferlait avec une violence croissante.

Manetton, l'œil hagard, l'implorait et l'injuriait tour à tour.

II

Elle n'avait pas tort la pauvre enfant. Son père par un soir de tempête comme celui-ci, n'avait pas reparu. Il était parti, tout seul, avec un camarade, le père de Jacques ; les autres étaient restés, inquiets de la mer qui, disaient-ils, avait ce jour-là des allures d'enfant colère.

—Bah ! avaient répondu les pêcheurs, nous n'irons pas loin ; manière de jeter le filet.

Hélas ! péris tous deux.

Sa mère et elle étaient demeurées toute la nuit sur la plage, entretenant des feux. Le lendemain, comme l'aube blanchissait et pendant qu'elles interrogeaient toutes deux l'horizon de la mer devenue plus calme, une vague déposait à leurs pieds un paquet informe... C'était le père, et dans quel état, grand Dieu !

Le cadavre de l'autre s'était égaré, sans doute, sur quelque roche ou avait servi de pâture aux requins.

Brisée de chagrin, sa mère, aidée de pêcheurs, avait emporté le corps chez elle. Peu à peu, les camarades s'étaient retirés respectant sa douleur. Seul, un petit garçon se tenait dans un coin, pleurant à sanglots étouffés ; c'était Jacques, le fils de l'autre. Il restait seul, celui-là ; sa mère était morte l'hiver passé ; ne sachant où aller, il était venu se réfugier là, où il sentait une douleur égale à la sienne.

La veuve, émue, l'avait embrassé bien fort, et depuis, il était devenu de la maison. Bon et affectueux, la mère l'aimait comme son autre enfant.

Ils avaient grandi ; Manetton était devenue femme, Jacques, beau garçon, et ils s'aimaient : la nature était là. Du reste, la mère voyait ces fraîches amours d'un bon œil. Hélas ! au moment d'être heureuse, elle s'en était allée, elle aussi, mais tranquille, en plaçant la main de sa Manetton dans celle de Jacques. Six mois s'étaient à peine écoulés depuis ; les noces allaient arriver ; déjà on avait apporté de la ville voisine la couronne, et c'était la mer, la cruelle, qui prenait la place de la fiancée.

III

Les feux, entretenus par les pêcheurs, projetaient au loin leurs lueurs sinistres. L'ouragan arrivait à son paroxisme, hurlant la mort, quand tout à coup on aperçut une barque dansant une ronde effrayante. C'était Jacques ; il avançait, roulé par les vagues ; on le voyait luttant, se cramponnant au bateau, ne voulant pas mourir ; il avançait toujours ; encore quelques coups de lames et la barque allait s'abîmer contre les rochers.

Il est tout près ; il appelle, il demande du secours, déjà son bateau craque.

—Une corde, crie-t-il, une corde, et je suis sauvé.

—Une corde ; mais comment la lui procurer ? ce serait folie que de mettre une barque à la mer.

Et les camarades se tordent les bras devant leur impuissance.

—Ah ! si l'on avait un chien, dit un vieux ; mais l'animal ne voudrait même pas entrer à la mer.

Un chien ! Manetton s'approche une corde à la main.

—Attachez-moi, dit-elle à l'ancien, c'est moi qui vais porter la corde ; je nage comme un poisson, j'arriverai.

Le vieux marin voulut refuser tout d'abord ; c'était un acte de folie ; mais la jeune fille le regarda droit dans les yeux avec une telle expression, qu'il vit qu'il n'y avait même pas à s'opposer à ce dessein insensé. On se trouvait devant un acte de désespoir d'amour. Manetton voulait aller à son fiancé pour le retrouver vivant ou mourir avec lui.

Devant la proposition de cette enfant, ces hommes, comme fouettés, se sentirent humiliés de voir qu'une femme avait plus de courage qu'eux tous ; ils essayèrent de l'arrêter, s'offrant à sa place.

Elle les repoussa d'un geste.

—Non, dit-elle, c'est moi qui irai ; je le veux, je le veux ! Allons, dit-elle au vieux, vite : il n'y a pas un instant à perdre.

Le pêcheur, tout ému, n'essaye pas de la retenir ; il comprend que c'est inutile ; il prend simplement sa ceinture de cuir, serre la taille de la jeune fille, y assujettit la corde, dont il prend le bout et qu'il tient avec plusieurs de ses camarades. Allons, Manetton, tu peux y aller et que la Madone te protège.

Manetton est dans les flots, luttant contre les vagues, qui la ballottent comme un paquet d'algues, pendant que les pêcheurs, hommes et femmes, sont tombés à genoux sur le rivage, les mains levées vers le ciel.

La jeune fille avance peu à peu avec des efforts surhumains. Bientôt elle atteindra la barque, mais une lame la rejette en arrière. Elle revient, Jacques, fou de terreur en apercevant sa bien-aimée, se jette à la mer pour la rejoindre ; il tient la corde, il est sauvé. Un craquement se fait entendre, c'est son bateau que la mer vient de lancer sur une roche.

Les pêcheurs s'attèlent tous à la corde, criant à Jacques de se soutenir seulement pour ne pas enfoncer.

Enfin, les voilà ! Manetton a perdu connaissance en touchant terre, la joie l'a suffoquée la vaillante fille.

Quelle fête pour Plouarnec de n'avoir pas à pleurer encore un camarade et un bon celui-là.

IV

Huit jours après, la population tout entière, en habit de fête, se dirigeait vers la petite église de Notre-Dame des Barques.

En tête marchait le doyen des pêcheurs ; à son bras, Manetton, rayonnante de bonheur, portant sur une planchette ornée de velours rouge sa belle couronne d'oranger dont elle se prive pour l'offrir à la Madone ; elle était si heureuse de cette parure, dans sa

coquetterie de fille pauvre, qu'elle n'a rien trouvé de mieux à donner à la Vierge.

Elle se mariera sans cela. Que lui importe, elle a son Jacques ! Et tous les deux, entrant dans la chapelle, vont déposer l'ex-voto.

Tout le cortège les suit ; un prêtre est là qui les bénit en leur souhaitant toute sorte de bonheur, et les voilà mariés ; ils sont heureux, le vœu de la morte est accompli.

MARIE-LOUISE NÉRON

Le Manitoba.

Mercredi, 15 Juillet 1891.

NOTES D'OTTAWA

Des nouvelles reçues d'Ottawa hier nous annoncent que l'hon. M. LaRivière est retenu à sa chambre depuis quelques jours par suite d'une attaque d'inflammatiom d'intestins. Nous espérons que le député de Provencher pourra reprendre bientôt son siège à la chambre. Ce sont là les vœux de ses nombreux amis de Manitoba.

∴

Le travail de la session n'avance pas à pas de géant ; mais il se fait cependant quelque chose chaque jour. La plus grande partie de la semaine, aux communes, le budget a été le sujet du débat. Plusieurs discours remarquables ont été faits, et, dans cette joûte oratoire, un de nos compatriotes s'est distingué. En effet, le discours de M. Desjardins, de L'islet, a été tout à fait supérieur. M. Desjardins est éloquent et sur tout bien renseigné. Il glisse sur les chiffres comme le pianiste sur les notes du clavier. Son discours a duré plus de trois heures et a été vivement et chaleureusement applaudi.

∴

L'enquête Tarte-McGreevy, comme on l'appelle, se poursuit toujours lentement. Le célèbre Murphy, principal témoin à charge n'a pas pu soutenir son sang froid jusqu'au bout. Le célèbre avocat Osler, de Toronto, le tint sur la sellette pendant plusieurs jours, voulant obtenir certains renseignements nécessaires à la défense. Ainsi, Murphy prétendit avoir un jour donné $10,000 à Sir Hector Langevin.

—Très-bien, dit M. Osler, à quelle époque avez-vous donné cet argent ? Pas de réponse ; il n'en savait rien !

—Sont-ce des billets de banque ou un chèque que vous avez donnés ? Il n'en sait rien !

—Mais après avoir examiné votre livre de caisse et votre compte de banque, il est impossible de trouver un chiffre, durant deux ans, qui puisse justifier ce que vous dites. Où avez-vous pris l'argent pour payer ces $10,000 ? Il n'en sait rien !

Et ainsi de suite à toutes les questions.

Plus tard, trouvé coupable de mensonge, pour ne pas dire parjure, Murphy tombe à la renverse. Il est évanoui. Il se fait un grand silence et les membres du comité laissent la salle en hochant la tête.

Encore une fois, c'est là le principal témoin de la poursuite.

∴

L'honorable M. Dewdney vient de déposer un projet de loi qui amende l'acte des territoires du Nord-Ouest. En voici les dispositions principales : Les membres de la législature seront élus tous les trois ans. Le conseil des aviseurs est supprimé, et la législature devient saisie des pouvoirs qu'elle exerçait dans le passé par des arrêtés du conseil. Elle reçoit aussi le droit de régler la question des liqueurs spiritueuses, et il lui sera accordé une certaine somme sous forme de subvention qu'elle dépensera selon qu'elle le jugera convenable. Jusqu'ici, il fallait qu'un juge de paix siégeât à côté d'un juge de la cour supérieure dans les causes criminelles. Ce juge de paix disparaît.

Personne n'aura le droit d'avoir de boissons alcooliques en sa possession, à moins d'être muni d'un permis. Mais l'assemblée législative pourra révoquer toutes les dispositions de la loi concernant le commerce de liqueurs et délivrer des licences, comme dans les autres provinces. En ce qui concerne les débats, la législature décidera elle-même dans quelle langue seront imprimés ses procès-verbaux et ses délibérations. Le gouverneur-général en conseil exercera le pouvoir d'établir des prisons et des règlements pour leur administration.

∴

L'un des documents déposés au Sénat, vendredi, contient les réponses faites à la circulaire que le ministre de la justice a adressée, l'an passé, aux différents juges dans le pays pour connaître leur sentiment sur l'abolition éventuelle du grand jury. Il résulte de ce document que 48 juges sont en faveur de l'abolition, 41 y sont opposés et 12 sont dans le doute sur l'opportunité d'une pareille mesure.

∴

L'honorable M. Abbott a déclaré formellement que le gouvernement ne subventionnera aucune compagnie de chemin de fer cette année.

∴

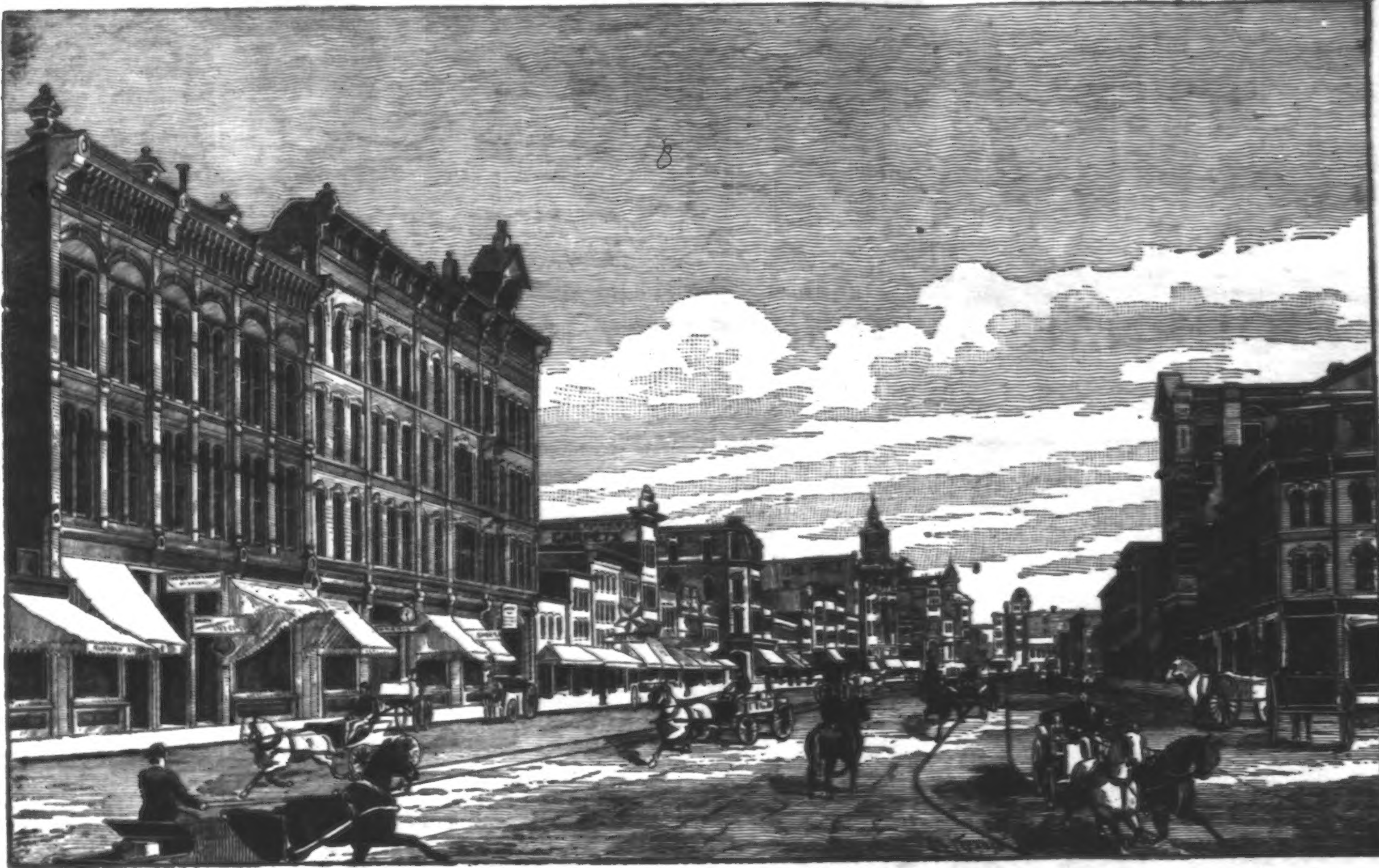
Le rapport annuel du département de la milice et défense vient être reçu. Il contient les rapports de l'officier commandant la milice du Canada, des aides-adjutants généraux des différents districts militaires, des inspecteurs d'artillerie et du génie, du commandant du collège militaire royal, et des commandants des écoles royales de cavalerie, d'artillerie, d'infanterie montée et d'infanterie pour tout le Canada, ainsi que le rapport et les états du Directeur de l'intendance et conservateur des propriétés de la milice, et ceux de l'architecte de ce département et du surintendant de la cartoucherie de l'Etat.

Voici un résumé de la dépense pour l'exercice expiré le 30 juin dernier :

Dépenses de la milice, 1889–90.	
Appointements, états-majors de districts	$ 18,583 31
Majors de brigade	15,020 47
Collège militaire royal	83,677 23
Munitions, habillements et effets militaires	198,553 31
Magasins d'armes publics et entretien des armes	60,526 20
Solde d'exercice et fins de campement	265,330 54
Instruction militaire	36,287 50
Dépenses imprévues	36,731 97
Société fédérale de tir	10,000 00
Association fédérale d'artillerie	2,000 00
Hangars d'exercices, champs de tir et propriétés militaires	26,210 80
Construction et réparations	70,631 60
Corps permanents :	
Ecole de cavalerie (batteries A, B et C), d'infanterie montée et d'infanterie	465,081 18
Canons rayés perfectionnés	379 48
Total, service ordinaire de la milice	$1,287,013 59
Expédition du Nord-Ouest (insurrection de 1885)	9,797 09
Total	$1,296,810 68
Pensions à raison de blessures, etc., guerre de 1812 (Haut-Canada)	3,240 00
Pensions à raison de blessures, etc., invasion fénienne	3,038 00
Pensions à raison de blessures, etc., insurrection de 1885, T. du N.-O.	22,238 10
Gratification annuelle à tous les vétérans survivants de 1812	2,250 00
Total des pensions	$ 30,766 10
Revenu de la milice, 1889–90.	
Munitions, vente de	$ 15,224 97
Effets et habillements militaires, vente d'	2,153 58
Propriétés militaires, location de	3,720 00
Divers	995 12
Total	$ 22,093 67
Nombre de pensionnés, 1889–90.	
Pensionnés à raison de blessures, etc., guerre de 1812 (Haut-Canada)	39
Pensionnés à raison de blessures, etc., invasion fénienne	23
Pensionnés à raison de blessures, etc., insurrection de 1885, T. du N.-O.	121
Vétérans survivants de 1812	41
Nombre total de pensionnés	224

∴

Le projet de loi de M. Charlton, concernant l'observation du dimanche, est sorti tout déchiqueté des mains du comité spécial auquel l'étude en avait été déférée. Les six premières clauses prohibant le trafic, les courses de chevaux, la pêche, la chasse, les amusements bruyants, etc., ont été biffées parce qu'elles constituaient un empiètement sur la juridiction des provinces. La septième clause a été amendée de façon à permettre aux journaux de commencer la composition de leur édition du lundi, le dimanche soir à 9 heures. Le bill a subi plusieurs autres amendements de moindre importance.



WINNIPEG—Regardant au nord de la rue Principale. Vue prise près de l'avenue du Portage.—(Du *Western World.*)

MARTIN vs LUXTON

Verdict en faveur du Defendeur

Nos plus cordiales félicitations à notre confrère du *Free Press* au sujet du résultat de la cause que l'ex-procureur-général Martin avait intentée contre lui. Le verdict unanime rendu mercredi soir par douze jurés qualifiés s'il en fût jamais à agir en cette qualité, a été non-seulement pour M. Joseph Martin, mais aussi pour le gouvernement Greenway un coup mortel, un coup qui va précipiter la chute de cette administration odieuse.

En effet, voyons quelle était la cause :—Elle était fondée, comme nous l'avons dit l'autre jour sur certains mots contenus dans un article que le *Free Press* a reproduit du *Morden Monitor*, et, à vrai dire, sur la fameuse clause des $500 par mille, dans le contrat avec le *Northern Pacific*, lors de la vente du chemin de fer de la Vallée de la Rivière-Rouge

La phrase dont on se plaignait se lisait comme suit : " Une autre affaire disgracieuse qui n'a encore jamais été expliquée, ça été la célèbre accusation des $500 par mille ; il n'en tient qu'à la surveillance du *Free Press* si les promoteurs n'ont point empoché $90,000, et tous savent que le procureur-général était le principal promoteur."

Cette accusation, comme tant d'autres que le valeureux confrère a portées à même adresse, étaient assez fortes, n'est ce pas ? Eh bien ! c'est la deuxième fois que les cours disent qu'elles avaient leur raison d'être. Comme le *Free Press* est bien vengé de toutes les petites et grandes misères qui lui ont été suscitées par des hommes de la trempe des Greenway et des Martin !

La rétribution a-t-elle été assez terrible pour Joseph Martin ? On le voyait régner en despote sur toute la province, et le voilà coulé à jamais. D'abord, il perd une première cause au criminel qu'il porte contre le *Free Press ;* il est ensuite battu à plate couture dans Selkirk ; puis, on le force à sortir de l'administration ; plus tard, il s'en va plaider sa fameuse loi des écoles à Ottawa, et l'opinion générale est que là aussi il subira un échec, et en fin de compte il succombe sous le poids écrasant des accusations qui lui étaient lancées à la figure depuis plus de deux ans. C'est faire une triste sortie de la scène, il est vrai, mais nous pouvons dire qu'elle est digne du rôle que l'individu a joué.

Ce dénouement nous satisfait encore davantage au point de vue de ce qui en résultera pour le gouvernement dont M. Martin était réellement le représentant. Sa déconfiture est implicitement aussi la condamnation de l'administration. Le verdict du jury signifie que le *Free Press* était justifiable de condamner l'outrage du *Northern Pacific* dont est responsable, non pas M. Martin, quelqu'ardeur qu'il ait pu appoter à faire passer le fameux marché, mais le gouvernement comme tout. Le verdict du jury signifie que le pays en a assez des gouvernants actuels, qu'ils ne sont pas dignes de la confiance publique, qu'ils sont condamnés audelà de tout espoir.

Nouvelles Religieuses

Nous sommes des plus heureux d'annoncer que Mgr Taché va de mieux en mieux. Sa Grandeur peut maintenant vaquer quelque peu à ses nombreuses occupations.

Le sacre de Mgr Grouard aura lieu samedi, le 1er août prochain, à la cathédrale de Saint-Boniface.

Mgr Grandin, évêque de Saint-Albert, est attendu ces jours-ci à Saint-Boniface.

La retraite des RR. SS. de la Charité se terminera demain.

Par décision de Monseigneur l'Archevêque de Montréal, ont été nommés :

MM. J. Lafortune, vicaire forain ; J. E. Donnelly, curé de Saint-Antoine à Montréal ; J. Desrochers, vicaire à Saint-Rémi ; J. Reid, vicaire au Sacré-Cœur.

D'après le rapport du Séminaire des Missions Etrangères de Paris, le total des résultats obtenus en 1890, dans ses 26 missions, a été comme suit : 37,333 baptêmes d'adultes ; 386 conversions d'hérétiques, et 177,052 baptêmes d'enfants de païens.

Le dernier synode anglican, tenu à Toronto, a décidé par 42 voix contre 38 que l'enseignement religieux devait occuper une place plus large dans le programme des écoles.

Par Monseigneur l'Archevêque de Montréal, à la cathédrale, le 5 juillet 1891, ont été ordonnés :

Tonsure : — Hubert Beaudoin, Montréal.

Ordres-Mineurs :—Joseph Picotte, Auguste Arbour, Edouard Leblanc, Montréal.

Sous-Diaconat :—MM. J. B. Desrosiers, Montréal ; Daniel Brady, Mobile ; Owen Synan, Colombus.

Diaconat:—Albert Boisseau, Montréal ; Joseph Wiliness, C. S. C

Prêtrise :—Henri Gates, Adrien Lamarche, Albert Marsolais, Montréal.

Le couvent de Saint-Victor, des Sœurs de la Providence, mieux connu encore sous le nom de couvent des Sœurs Gadbois, situé sur la rivière Chambly, plus bas que Belœil, a été réduit en cendres la semaine dernière. Le feu a pris dans les étages supérieurs.

Personne n'a péri et une partie du mobilier a été sauvée. Les pertes s'élèvent à environ $30,000. Le couvent était un édifice en pierre, élevé sur la terre de feu Victor Gadbois, et aux frais de sa famille.

Les sept filles du défunt, qui ont embrassé la vie religieuse dans la communauté des Sœurs de la Providence, ont consacré leur dot à la construction de ce couvent.

On annonce la mort du Rév. Père Félix, S.J., le célèbre conférencier de Notre-Dame, arrivée à Paris mardi dernier.

Le *Times*, de Londres, publie les lettres qui ont été échangées entre Léon XIII et la reine Victoria lors du jubilé de Sa Majesté. Ces documents démontrent la haute estime et la grande affection que le Souverain Pontife et la reine d'Angleterre possèdent l'un pour l'autre.

HYMENEE

M. L. O Bourget, comptable du gouvernement du Nord-Ouest à Régina, épousait lundi matin Melle Alida Blagdon, fille de M. John Blagdon, de Québec. La cérémonie avait lieu à l'église Sainte-Marie de Winnipeg La bénédiction nuptiale était donnée par le Rév. Père McCarthy. Son honneur le lieut.-gouverneur était témoin pour la mariée tandis que M. J. E. Têtu remplissait le même office pour M. Bourget. Les nouveaux époux partiront pour Régina à la fin de la semaine.

Choses et Autres

M. Louis Fréchette va bientôt publier un nouveau volume de poésies. Ce volume aura pour titre : " Les feuilles volantes."

La Porte refuse aux Juifs expulsés de Russie la permission de s'établir en Palestine.

L'Allemagne doit faire commencer sans retard de puissantes fortifications dans l'île d'Héligoland.

M. L. H Fréchette, le poète canadien bien connu, et M. R. Dandurand, avocat de Montréal, actuellement à Paris, viennent d'être nommés chevaliers de la Légion d'honneur.

On porte à 997,596 le chiffre de la population canadienne dans la république voisine. On prétend en outre que nos compatriotes ont la majorité numérique dans huit diocèses américains : Portland, Manchester, Burlington, Springfield, Ogdensburg, Marquette, Jamestown et Helena.

Un grand incendie a eu lieu à Montréal, hier. Tout le carré borné par le chemin Papineau, les rues Sainte-Catherine, Shaw et Kent a été consumé. Les pertes sont très considérables, nous disent les dépêches.

PERSONNEL

M. Napoléon Gaudet est arrivé de Saint Jean-Baptiste avec sa famille samedi pour se fixer au milieu de nous. Il occupe l'ancienne propriété Smith à l'extrémité sud de l'avenue Taché.

Madame Dr J. H. O. Lambert est partie samedi pour aller passer quelques semaines dans la province de Québec.

Madame Théophane Bertrand est allée passer quelque temps à Montréal.

M. A. F. Martin, M. P. P., a repris la route d'Ottawa samedi. Il sera absent encore quelques semaines.

M. J. A. Richard, marchand de vins et liqueurs de Winnipeg, est allé à Québec. M. Richard reviendra, nous dit-on, avec sa femme et ses enfants.

M. Arthur St Laurent, I. C., employé du département des travaux publics, est parti pour aller passer quelques semaines de vacances dans sa famille, à Rimouski, Qué.

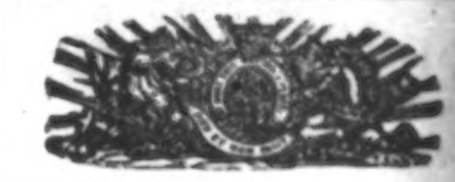
Le dernier numéro de la *Gazette Officielle* annonce la nomination, comme juge de paix, de M. Théophile Paré, de Sainte-Anne.

Melle Rosalie Genthon est allée à Prince-Albert conduire Melle Joséphine Deschambault chez son père M. George Deschambault, de la Cie de la Baie d'Hudson.

M. Nap. Germain qui était en visite chez son père M. N. Germain, est retourné à Montréal la semaine dernière.

MARIAGE

DELORME-DUGUAY — A Sainte-Anne des Chênes, le 7 juillet, M. Adélard Delorme, fils de M. Rémi Delorme, conduisait à l'autel Melle Marie Léonie Duguay, fille aînée de M. Edouard Duguay.



ON RECEVRA à ce bureau, jusqu'à jeudi le 23 juillet prochain, des soumissions cachetées, adressées au soussigné avec la suscription " Soumission pour Charbon, Edifices Publics," pour la fourniture du charbon aux Edifices Publics, de l'Etat.

On pourra obtenir une formule de soumission, ainsi que toute information nécessaire en s'adressant à ce bureau, après lundi le 29 juin.

Les soumissionnaires sont avertis qu'aucune soumission ne sera prise en considération à moins qu'elle ne soit faite sur la formule imprimée, qui sera fournie, et signée de leurs mains.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque de banque accepté égal à cinq pour cent du montant qui y est mentionné, payable à l'ordre de l'Honorable Ministre des Travaux Publics. Ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat, après notification, ou s'il ne l'exécute pas intégralement : il sera remis, si la soumission n'est pas acceptée.

Le département ne s'engage pas à accepter la plus basse, ni aucune des soumissions.

Par ordre,

E. F. E. ROY, Secrétaire.

Département des Travaux Publics, Ottawa, 24 juin 1891.

2i 8.7



CONTRATS DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au Maître-Général des Postes, seront reçues à Ottawa jusqu'à midi, vendredi, le 14 août prochain, pour le transport des malles de Sa Majesté sur contrats offerts pour quatre ans, sur chacune des routes suivantes, à partir du 1er octobre prochain.

Le contrat devra se faire dans des voitures convenables, tirées par un ou plusieurs chevaux.

LABROQUERIE et WINNIPEG, viâ Giroux, Sainte-Anne-des-Chênes, Lorette et Prairie Grove, deux fois par semaine, distance calculée, 43 milles. Le courrier devant partir de Winnipeg et revenir le jour suivant.

SAINTE - ANNE - DES - CHÊNES et STEINBACK, viâ Clearspring, deux fois par semaine. Distance calculée, 11 milles. Le courrier devant partir de Sainte-Anne-des-Chênes et revenir le même jour.

Des avis imprimés contenant plus d'informations quant aux conditions des contrats offerts peuvent être vus et des formules de soumission obtenues aux bureaux de poste ci-dessus nommés et à ce bureau.

W. W. McLEOD, Inspecteur des B. de Poste,

Bureau de l'Inspecteur, Winnipeg, 5 juin 1891.

3i 17.6.91

FANFARE INDEPENDANTE DE SAINT-BONIFACE

Tel sera le nom d'un nouveau corps de musique qui est à s'organiser dans notre ville. Nous souhaitons que ceux qui ont pris l'initiative réussissent en tout point.

L'élection des officiers s'est faite hier soir. Ont été nommés :

Président,—M. L. J. A Lévêque.

Directeur,—M. Paul Salé

Assist. Directeur,—M. B Vermander.

Sec. Trésorier,—M. Médéric Cyr.

La fanfare à son debut comptera quinze membres dont la plupart connaissent très bien la musique. C'est dire que Saint-Boniface pourra entendre bientôt résonner les airs canadiens.

Les instruments sont attendus de Montréal dans quelques jours.

Affaires Municipales

CONSEIL DE VILLE.

Séance du conseil de ville, tenue le 13 courant.

Présents : MM. les conseillers Verge, Lamontagne, Bédard, Lauzon et Buron. M le conseiller Lecomte, pro-maire, au fauteuil. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et confirmé.

Plusieurs lettres, requêtes, communiqués et comptes sont déposés sur la table.

M. le conseiller Verge présente le 6me rapport du comité des finances, recommandant le paiement du compte de H. F. Despars, $1.10, et de celui du maître de poste, $5.00. Ce rapport est adopté.

M. le conseiller Bédard présente les 6me et 7me rapports du comité des travaux publics, recommandant le paiement des comptes suivants ; A. Brown, $3.75 ; F. Parent, $10 75 ; D. Martin, $11.25 et $12.45 ; A. Parenteau, $1.20 ; N. Daignault, $1.20 : E. Landreville, $1.80 ; E. Bain, $1.20 ; R. Poulin, $42.50 ; L. Laventure, $4.80 ; F. Carrière, $2 00 ; F. Ducharme, $11.25 et $9.75 ; N. Despatis, $3.60 ; J. P. O. Allaire, $209,-85 ; H. F. Despars, $35.80 ; J. P. O Allaire, $137.43 ; J. Buron, $4 25 ; D Martin, $16.50 ; A. Hogue, $15,-75. Ces rapports sont adoptés.

M. le conseiller Buron présente le 5me rapport du comité de police et feu, recommandant le paiement des comptes suivants : F. Carrière, 50 cts ; E. Masse, $1.50 ; H. Daignault, $1.50 ; E. Guilbault, $8.30.

Rapport du chef de police pour mai, accusant une recette de $4.00 et une dépense de $3.00 ; aussi rapport pour le mois de juin, accusant une recette de $29.50 et une dépense de $12.40. Ces rapports sont adoptés.

Proposé par M. le conseiller Verge, appuyé par M. le conseiller Lamontagne, que le greffier soit chargé de répondre à M. Chs Sauvé, secrétaire-trésorier de la municipalité rurale de Saint-Boniface, au sujet de la réclamation de la dite municipalité telle qu'établie dans sa dernière lettre, et de le référer au rapport du comité nommé pour réviser le partage entre la ville et la municipalité en 1884. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Buron, appuyé par M. le conseiller Bédard, que le surintendant des travaux publics soit autorisé de faire détruire les mauvaises herbes dans les rues ; aussi de notifier tous les propriétaires et occupants de lots dans la ville d'avoir à détruire telles mauvaises herbes conformément à la clause 5 de l'acte pourvoyant à telle destruction. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Lauzon, appuyé par M. le conseiller Buron, que la lettre de M. H F. Despars par laquelle il offre sa démission reste sur la table. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Buron, appuyé par M. le conseiller Lauzon, que des offres soient demandées par la voie des journaux *Le Manitoba* et le *Free Press* pour les lots possédés par la ville. Agréé.

M. le conseiller Lauzon donne avis qu'à la prochaine assemblée du conseil il présentera une motion pour mettre strictement en force le règlement No. 52 concernant les animaux errants.

Et la séance est levée.

Chronique Locale.

—Lisez la nouvelle annonce de M. N. Chevrier sur notre première page.

—Le conseil de ville de Winnipeg a choisi le 4 du mois prochain comme jour de congé civique.

—La troupe d'opéra Wilbur commencera un engagement d'une semaine au *Princess* le 27 courant.

—A la Montagne de Pierre, est décédé ce matin, vers les 8 heures, M. Joseph Nolin, autrefois de Batleford.

—Il y aura le 23 courant sur les terrains de l'exposition en cette ville un grand pique-nique organisé par la C. M. B. A. de Winnipeg. Toute la population est invitée de se joindre aux membres de l'association.

—La nouvelle liste des électeurs de la ville est maintenant prête et visible au bureau de M. le secrétaire de la ville. Les intéressés peuvent la consulter et voir à ce que leurs noms soient inscrits correctement avant que la cour de révision soit tenue.

—Si quelqu'un part pour voyage et désire quelque chose pour manger, bien peu de magasins peuvent égaler l'immense assortiment qu'offre la maison Anderson & Lemieux. Elle a tout ce qu'il faut pour plaire aux plus difficiles. Les prix sont les plus bas et le choix est le plus beau.

—Nous avons vu aujourd'hui un échantillon de blé apporté par M. J. B. Joyal de la ferme de M. A. Mercier, à LaSalle ; les tiges mesurent environ 4 pieds et sont presque toutes épiées. M. Mercier a un champ de 300 acres en culture dont 240 acres en blé. Cet échantillon est visible au magasin de M. H. F. Despars.

—MM. Latimer & Cie, No. 543, rue Principale, Winnipeg, viennent de publier une nouvelle carte de Saint-Boniface et de Winnipeg Elle indique la division de la cité en quartiers, de même que tous les noms des rues qui viennent d'être changés par ordre du conseil. Les hommes d'affaires feront bien de se procurer cette carte dont le prix est modique et qui ne peut manquer de leur être très utile à l'occasion.

—Les Dames de la Société de Secours, toujours dévouées à l'Orphelinat et à l'Hôpital de Saint-Boniface, qu'elles ont pour but d'aider, ont offert, le 3 courant, $10.25 à chacun de ces établissements. Religieuses, malades et enfants se réunissent pour les en remercier sincèrement.

Madame L. Girard, vice-présidente de la société à Saint-Boniface, a de plus un droit tout particulier à la reconnaissance des Sœurs de l'Hôpital, qui profitent avec bonheur de cette circonstance pour lui dire un merci du cœur pour les mille douceurs qu'elle y envoie souvent, et pour le magnifique service à déjeûner qu'elle vient de leur offrir.

Puisse Dieu récompenser tous ces dévouements.

Une charmante réunion de la famille de notre estimé concitoyen M. Nazaire Germain avait lieu la semaine dernière à la résidence M. N. E. Germain à l'occasion du 21ème anniversaire de la naissance de son fils M. Alonzo Germain, employé de la Cie de la Baie d'Hudson à Lower Fort Garry.

M. Napoléon Germain, marchand de fer, de Montréal, et M. Alphonse Germain, gérant d'une succursale d'une maison de thés en gros, à Boston, qui n'avaient pas vu la famille depuis huit ans, avaient le bonheur d'être présents.

Quelques heures des plus agréables furent passées et des santés furent portées pour le bonheur et la prospérité des vénérables grands parents, des enfants et des petits-enfants.

Chronique de la Province.

Sainte-Anne-des-Chênes,

13 juin.—Monsieur le curé de Sainte-Anne a annoncé hier que le grand pèlerinage annuel aura lieu dimanche, le 26 juillet prochain, jour de la fête de la Bonne Sainte-Anne ; grand'messe à 10 heures. La neuvaine préparatoire commencera vendredi prochain, le 17 juillet, et à la messe qui se dira à huit heures, durant tous les jours de la neuvaine, la sainte Relique sera exposée et vénérée. Les pèlerins pourront, le jour du pèlerinage, dans les maisons près de l'église, prendre le déjeuner et le dîner à des prix très réduits, à bon marché.

La quête qui se fera aux offices du matin et de l'après-midi sera pour la construction du nouveau sanctuaire de Sainte-Anne. Déjà, une somme d'argent relativement assez considérable a été collectée parmi les paroissiens de Sainte-Anne pour la construction du nouveau sanctuaire, et le curé de Sainte-Anne recevra avec reconnaissance les offrandes que la piété des pèlerins voudra bien donner. Pourquoi les catholiques dévots à Sainte-Anne ne feraient-ils pas pour le nouveau sanctuaire de Sainte-Anne de Manitoba ce que les catholiques font pour le sanctuaire de Sainte-Anne de Beaupré ? On peut dire que ce sont les offrandes des fidèles dévots à Sainte-Anne qui ont construit le sanctuaire de Sainte-Anne de Beaupré. Le curé de Sainte-Anne inscrit dans un régistre le nom de tous les donateurs, et tous les ans, au premier dimanche de l'année, il lit publiquement les noms des donateurs et le montant de leurs offrandes

—M. Napoléon Germain, de Montréal, était en visite la semaine dernière chez son beau-frère, M. Richer.

—M. L. G. Gagnon doit revenir la semaine prochaine avec sa mère et sa sœur, en promenade dans la province de Québec.

—M. Pierson a fait chanter une grand'messe pour remercier la Bonne Sainte-Anne de lui avoir fait retrouver son enfant âgé de quatre ans, écarté dans les bois pendant deux jours et demi.

Geo. E. Fortin,

AVOCAT ET NOTAIRE PUBLIC

Argent a preter sur hypotheque

366, RUE MAIN, WINNIPEG, MAN.

8 10 90



Ville de Saint-Boniface.

Le Conseil de la Ville de Saint-Boniface demande des offres pour les lots sous-mentionnés, situés dans les limites de la ville. Ces lots furent achetés par la ville aux différentes ventes de terres.

1o Lots 17, 18, 19 et 20, dans le bloc 4, 89 D. G. S., Saint-Boniface.

2o. Lot D, pt. 81, Saint-Boniface.

3o. 90 pds x 132 sur la rue Provencher pt. 77, Saint-Boniface.

4o. Lot 1089 R. C. M., Saint-Boniface.

5o. Lot 1088 R. C. M., Saint-Boniface

Les offres seront examinées à l'assemblée du conseil le 27 courant.

La plus haute ni acune autre offre ne sera pas nécessairement acceptée.

E. R. LLOYD,
Trésorier de la ville.

2i 15.7



Soumissions pour un permis de couper du bois sur les terres de la Couronne dans la Province de Manitoba

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au soussigné et portant sur l'enveloppe "Soumission pour un permis de couper du bois, pour être ouverte le 27 juillet 1891," seront reçues à ce département jusqu'à midi, lundi, le 27 juillet prochain, pour un permis de couper du bois sur la section 11, township 18, rang 3, à l'est du premier méridien, dans la province de Manitoba.

Les règlements d'après lesquels un permis sera émané peut être obtenu à ce département ou au bureau de l'agent des bois de la Couronne, à Winnipeg.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté par une banque incorporée, payable au sous-ministre de l'Intérieur pour le montant du bonus que le soumissionnaire est prêt à payer pour le permis.

Les soumissions par télégraphe ne sont point prises en considération.

JOHN R. HALL,
Secrétaire.

Département de l'Intérieur, Ottawa, 25 juin 1891. 1i 15.7

USE FERRY'S SEEDS

BECAUSE THEY ARE THE BEST.

D. M. Ferry & Co's Illustrated, Descriptive and Priced SEED ANNUAL For 1891 will be mailed FREE to all applicants, and to last season's customers. It is better than ever. Every person using *Garden, Flower or Field Seeds*, should send for it. Address D. M. FERRY & CO. WINDSOR, ONT. Largest Seedsmen in the world

HOTEL BEAUREGARD

Coin des avenues Taché et Provencher, Saint-Boniface, Manitoba.

Avantageusement situé à l'entrée du pont Saint-Boniface.

Salle de billard, piano, etc., Liqueurs et cigares de première qualité.

1a.7.11.89.

WHAT SCOTT'S EMULSION CURES

CONSUMPTION
SCROFULA
BRONCHITIS
COUCHS
COLDS
Wasting Diseases

Wonderful Flesh Producer.

Scott's Emulsion is not a secret remedy. Containing the stimulating Hypophoshites and Pure Norwegian Cod Liver Oil, the potency of both being largely increased. It is used by Physicians all over the world.

PALATABLE AS MILK.

Sold by all Druggists. 50c. and $1.00

WM. BELL

COIN DES

Rues Principale et Graham

VIS-A-VIS LA GARE DU NORTHERN PACIFIC

A LE PLUS BEL ASSORTIMENT DE

NOUVELLES MARCHANDISES SECHES

ET D'ARTICLES DE TOILETTE POUR HOMMES

DE TOUT WINNIPEG.

Nos importations ont été cette année les plus considérables que nous ayions faites depuis 1882. Elles comprennent :

ETOFFES A ROBE, DRAPS ET CACHEMIRES DE TOUTES COULEURS,

Nouvelles Indiennes et Satins,

Nouvelles Mousselines et Broderies de diverses largeurs. Corsets de six manufactures différentes.

COTONS A DRAPS ET A CHEMISES EN GRANDE VARIÉTÉ.
FLANNELLETTES, FLANNELLES TENNIS, CONFORTEURS ET COUVERTES.

ACHAT SPECIAL :

OMBRELLES PRESQUE TOUTES DES NOIRES, POUR DAMES, QUI SERONT VENDUES A UNE REDUCTION DE 20 PAR CENT.

WM. BELL, COIN DES RUES PRINCIPALE ET GRAHAM Vis-a-vis l'Hotel du N. P. R.

25.4 91

T. BERTRAND & CIE.

Epiceries, Vins et Liqueurs,

FARINES DE BLÉ,
BLÉ D'INDE
ET AVOINE,

PROVISIONS

de toutes sortes.

BLOC ROYAL

Avenue Provencher,

SAINT-BONIFACE, MAN.

Ayant ajouté à notre stock de boissons, un assortiment complet D'ÉPICERIES ET PROVISIONS, nous invitons le public à venir juger par lui-même de la qualité et du prix de nos marchandises. 3m 6.5



VENTE.

DES SOUMISSIONS cachetées seront reçues par le département de l'Intérieur, jusqu'à mardi le 30 juin prochain pour l'achat du quart nord ouest de la Section 32, township 2, rang 22, à l'Ouest du 1er méridien principal, contenant environ 186 acres avec maison et autres améliorations.

Les conditions de la vente sont un cinquième comptant et la balance en quatre paiements annuels et égaux, avec intérêt à six pour cent.

Un chèque accepté par une banque incorporée au montant du 1er paiements payable au Sous ministre de l'Intérieur devra accompagner la soumission.

Les soumissions par dépêche ne seront point considérées.

On ne s'engage pas à accepter la plus haute ni aucune des soumissions.

Par ordre,
JOHN R. HALL,
Secrétaire.

NOTE.—La vente susdite n'aura lieu que vendredi le 31 juillet prochain. 5i. 27.5.91

Dr Alex. F. D'Eschambault,

DOCTEUR EN MÉDECINE.

LICENCIE DES PROVINCES DE QUEBEC ET MANITOBA.

Bureaux à sa résidence sur la rue Aubert.

Consultations à toute heure.

Téléphone No. 607. 1a 5 3 90

J. P. PRUD'HOMME,

Notaire Public.

BLOC JEAN—RUE DUMOULIN,

SAINT-BONIFACE,

Se charge de la rédaction de toutes espèces de contrats, actes de vente, hypothèques, testaments, etc.

Argent a Prêter sur première hypothèque, aux taux les plus réduits.

1a.29.10.90

HOTEL SAINT-BONIFACE.

COIN DES RUES TACHÉ ET NOTRE-DAME.

FIDÈLE MONDOR, Propriétaire

De première classe, sous tous les rapports. Aussi bonnes écuries.

Prix modérés. La maison est avantageusement connue. 1a.7.11.88

ECURIE DE LOUAGE.

No. 45 AVENUE DU PORTAGE, No. 45 WINNIPEG.

MM. Pélissier & Frère propriétaires d'écurie de louage, de pension et de vente, donneront une attention spéciales aux chevaux et autres animaux malades qui leur seront confiés.

Fiacre à toute heure du jour et de la nuit. Communication par téléphone ; appelez le No. 165.

Winnipeg, 2 avril, 1884. 1an 23. 84

HOTEL DE QUEBEC

AVENUE TACHE,

Saint-Boniface. Man.

ELIE CHAMBERLAND, Prop.

DE PREMIÈRE CLASSE.

Salles à diner et chambres à coucher bien tenues. Liqueurs choisies. Bonnes écuries. 1a 7 11 89.

ECURIE DE LOUAGE, Etc.

MM. François Carrière, jr., et Roger Carrière ont ouvert une *Ecurie de Louage et de Pension* sur la

RUE DUMOULIN, AUX ANCIENNES ÉCURIES PÉLISSIER.

Satisfaction est garantie à tous ceux qui voudront bien les encourager.

Une attention particulière sera donnée aux chevaux en pension.

CARRIÈRE & FRÈRES,
Rue Dumoulin.

1a 4.2.91

Le Chemin de Fer

CANADIEN PACIFIQUE

Billets d'Excursion

A BON MARCHE

POUR L'EST

PAR LA

Voie des Grands Lacs.

Aussi, taux réduits pour un seul passage.

Les steamers laissent Fort-William comme suit :—

L'ALBERTA, tous les Mardis.

L'ATHABASCA, tous les Jeudis.

Le superbe steamer rapide LE MANITOBA, tous les Dimanches.

La vitesse et le confort ont rendu cette route des Lacs fameuse.

Pour aller sur les côtes du Pacifique

Taux de $10.00 et $5.00 plus bas

QU'AUCUNE AUTRE VOIE.

Ligne directe pour Saint-Paul, Chicago et tous les points du Sud.

Pour plus d'informations quant aux prix des billets s'adresser à l'agent des billets le plus voisin ou à

W. M. McLEOD,
Agent des billets,
471, rue Principale Winnipeg.

ROBT. KERR,
Agt. gén. des Pass.
à Winnipeg.

jno 4 15

Toujours le Meilleur Marché !

NOUVELLES IMPORTATIONS DE PRINTEMPS ET D'ETE.

L'assortiment est plus considerable que par le passé et les prix encore plus bas.

Demandez

Nos Etoffes à Robe de 10 cts à 25 cts.
Demandez nos Indiennes de 5 cts à 15 cts.
Demandez nos Cotons Carreautés de 6¼ cts à 15 cts.
Demandez nos Cotons Jaunes de 4 cts à 15 cts.
Demandez nos Cotons double largeur de 25 cts à 30 cts.
Demandez nos Indiennes Cretonnes de 12½ cts à 20 cts.
Demandez nos Tweeds tout laine de 50 cts en montant.

Hardes-Faites.

Demandez nos Habillements de $5.00 à $12.00.
Demandez nos Habillements pour enfants de $1.75 à $4.00.
Demandez nos Pantalons de $1.50 à $6.00.
Demandez nos Pardessus de printemps de $9 à $12.

Chapeaux ! Chapeaux !

Chapeaux durs de 50 cts à $3.00.
Chapeaux mous de 50 cts à $5.00.
Chapeaux de paille de 10 cts à $1.50.

Chaussures ! Chaussures ! Chaussures !

Ce département, le plus complet de la province, comprend audelà de 200 différentes sortes de Chaussures venant directement des meilleures manufactures. Les prix sont les plus bas du marché.

Bottines en veau pour dames, $2.00 à $2.50.
Bottines en kid pour dames, $2.25 à $4.00.
Souliers fins, $1.00 à $2.50.
Souliers fins pour hommes, $1.25 à $4.00.

Congress ! Congress !

Congress pour hommes, $2.50 à $3.50.
Bottines pour hommes, $1.25 à $4.00.
Bottes de printemps, $2.00 à $5.50.
Bottes Canadiennes semellées, $2.00 à $4.00.

CUIR ROUGE, JAUNE, PEAUX DE VEAU ET DE MOUTON,
Toujours en main.

VALISES, SACS DE VOYAGE,
CAPOTS EN CAOUTCHOUC,
PARAPLUIES, Etc., Etc.

UN SEUL PRIX.

8 10 90 **Departement de Chaussures a l'Enseigne de la BOTTE D'OR.** **F. E. VERGE, St. Boniface.**

AGRICULTURE

NE GASPILLEZ PAS, DE PEUR D'ÊTRE DANS LE BESOIN

Voilà à quoi le cultivateur doit s'appliquer, s'il désire se procurer l'aisance par la culture de sa terre. D'ordinaire le cultivateur adopte cette manière d'agir à l'égard de bien des choses, si même il ne va pas jusqu'à priver ses animaux de la nourriture qui leur est nécessaire, et cela dans un but d'économie. Mais ce qu'il y a surtout d'affligeant, c'est de voir combien peu de cultivateurs appliquer cette économie à l'égard des engrais de la ferme, qui sont essentiellement nécessaires pour la valeur des récoltes.

Le cultivateur qui gaspille ses engrais en ressentira tôt ou tard le besoin. Aucune terre ne peut être tenue dans un bon état de production, sans engrais, sans fumure. L'emploi fréquent et abondant d'engrais est la base du succès en agriculture. Quelque soit la richesse d'une terre, le fumier lui sera d'un grand secours ; quelque soit la pauvreté d'une terre, le fumier la ramènera à sa première fertilité.

Le simple bon sens démontre pourquoi, chaque année, il dépose dans son grenier une nouvelle provision de blé ; et il croira que vous vous moquez de lui, ou il dira même que vous êtes un fou, si vous lui faites une semblable question.

Mais dites lui qu'il peut augmenter la quantité et la qualité de ses récoltes en engraissant davantage les champs, il admettra comme vous cette vérité ; mais il n'en continuera pas moins à laisser perdre ses fumiers, et il ne prendra aucun soin pour en augmenter la valeur. Personne ne contestera que c'est de cette manière que le cultivateur routinier agit, tout en croyant plus en savoir que les autres ; ce cultivateur routinier a la prétention d'en montrer à ses voisins qui prennent un soin tout particulier à ne rien perdre de leurs engrais : il se moque même des cultivateurs qui croient ne jamais en savoir assez et qui, pour s'instruire sur la manière de cultiver leur terre, se font un devoir de recevoir les journaux qui traitent d'agriculture.

MOYEN D'EMPÊCHER LES VACHES DE RETENIR LEUR LAIT

Un cultivateur américain indique le moyen suivant pour empêcher les vaches de retenir leur lait. S'il n'est pas efficace, ce qui est à vérifier, tout au moins ne coûte-t-il rien de l'essayer.

Dès qu'elles ne veulent plus le donner, on place les extrémités des doigts sur l'épine dorsale de l'animal, en avant des hanches, et on presse aussi fortement que possible pendant une minute ; les vaches, soumises à cette pratique, assure-t-il, lâchent toujours leur lait sans plus de résistance.

LES CAUSES D'INSUCCÈS EN AGRICULTURE

1. Acheter à bas prix une terre pauvre plutôt que de faire l'acquisition d'une fertile, dût-on la payer cher.

2. Négliger l'égouttement du sol là où l'excès d'humidité retarde les travaux, diminue le rendement et perd une partie des engrais.

3. Négliger les clôtures et permettre ainsi au bétail de détruire les récoltes et de déranger incessamment les travaux.

4. Construire des pauvres bâtiments et les laisser se détériorer faute d'entretien.

5. Hiverner les bêtes à cornes, les moutons et les poulains devant la grange.

6. Labourer mal et légèrement, en mottes, plutôt que de pulvériser profondément le sol.

7. Couvrir imparfaitement la semence par un hersage rendu difficile en raison des mauvaises conditions du labour, et, comme conséquence, laisser les mauvaises herbes s'emparer du sol.

8. Semer trop tard est perdre ainsi en produits suffisamment pour constituer un revenu net considérable.

9. Négliger les sarclages nécessaires aux patates, au blé-d'inde et aux betteraves, carottes et navets et au lieu de plantes, racines, ne récolter que des mauvaises herbes.

10. Acheter des instruments défectueux et dépenser plusieurs fois le prix des meilleurs, en perdant avec eux beaucoup de temps à faire mauvais travail.

11. Abandonner les instruments aratoires aux intempéries des saisons, dans les champs, près des granges, sur le bord des chemins, où ils se déforment et pourrissent en très peu de temps.

12. Jeter négligemment les broussailles le long des clôtures où elles favorisent le développement des mauvaises herbes, au lieu de les brûler sur place.

13. Cultiver grain sur grain dans le même champ et diminuer ainsi les produits tout en infestant de mauvaises herbes le sol épuisé.

14. Négliger d'étendre les fumiers au temps convenable, puis les vendre pour s'en débarrasser.

15. Elever un bétail étique et dégénéré qui, chaque mois, consommera sa valeur en nourriture, au lieu d'un bétail de choix bien conformé, s'engraissant rapidement avec peu et se vendant sans retard à haut et pour argent comptant.

16. Nourrir irrégulièrement les animaux de la ferme, de manière aujourd'hui à les faire craindre pour leur repas, pendant une heure tout entière et, demain, leur distribuer leur ration avant qu'ils ne soient prêts à la consommer.

17. Négliger de semer beaucoup de trèfle chaque année et d'enfouir au moins un champ d'engrais vert, pour aider aux fumiers à ramener la fertilité sur les terres épuisées, ou la maintenir sur les terres riches.

18. Négliger de faire le compte des profits et pertes de chaque champ et de la ferme tout entière, de manière à résumer la situation annuelle financière.

POUR RIRE

Un bohème auquel des jeûnes fréquents font trouver les jours trop longs, invité à un de ces dîners entrevus seulement en rêve.

—Hé bien ! lui dit la maîtresse de la maison, êtes-vous en appétit ?

—Je pense bien, j'ai une *faim... de siècles*

On raconte devant une vieille dévote la fin déplorable d'un explorateur, mangé par les cannibales.

—C'était le vendredi 26 juin...

—Comment, fait la vieille avec componction, ils ont fait gras un vendredi !

A l'école.

Un inspecteur pose une question à un élève de 9 ans :

—Jeune homme, pourquoi écrivez-vous " les femmes " sans s ? Vous devriez rougir de ne pas encore savoir appliquer la marque du pluriel à votre âge ?

L'élève navré :

—Monsieur, c'est papa qui m'a dit que la femme était un être singulier.

Dialogue conjugal :

—Explique-moi, mon ami, la loi sur les récidivistes. Quelle différence y a-t-il entre déporté et transporté ?

—C'est bien simple. Figure-toi que mon aimable beau-père soit déporté en Calédonie. Eh bien ! moi, son gendre, j'en serais transporté.

Au Baccalauréat :

Professeur—Je vais vous poser, monsieur, une question sur la minéralogie. Veuillez me dire, je vous prie, où l'on trouve le plus de diamants ?

Candidat, l'air convaincu—Au Mont-de-Piété, monsieur.